

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Division Ingénierie & Assistance Technique

DATE : 2026

Rattachement : Direction Projets Conventionnels

N°	MISSIONS
1	Piloter la réalisation des études relatives aux projets d'AEP portés par DPC.
2	Développer la coopération avec l'ingénierie nationale et améliorer la fonction ingénierie au niveau central et régional de l'Office.
3	Assurer, en concertation avec les entités concernées de l'Office, la mise en place, le suivi et la gestion des assistances techniques confiés à DPC ainsi que les marchés nécessaires à l'accompagnement des projets d'AEP portés par DPC.
4	Assurer une veille technologique dans le domaine de la production d'eau potable à partir des ressources conventionnelles.
N°	ATTRIBUTIONS
<b>Ingénierie</b>	
1	Examiner les dossiers de faisabilité des projets en coordination avec les entités centrales et régionales concernées ;
2	Assurer une planification pluriannuelle des opérations à réaliser ainsi que leur programmation annuelle détaillée ;
3	Piloter et superviser l'exécution en interne des études relatives aux projets ;
4	Préparer les TDR et les dossiers de consultation pour la réalisation en externe des études relatives aux projets et les études d'expertises complémentaires (étude de sol, étude environnementale, etc...) et valider les dossiers avec les entités concernées de l'Office ;
5	Participer avec DAM aux différentes phases de consultation et de passation des marchés ;
6	Participer à l'évaluation des grands projets par les bailleurs de fond ;
7	Maintenir et assurer l'amélioration continue du management qualité du processus relative aux études ;
8	Budgétiser les études des projets à réaliser au cours de l'année, en assurer le suivi et l'actualisation et coordonner avec les entités concernées de DPC la programmation et la budgétisation des travaux topographiques et parcellaires ;

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

9	Contribuer à la résolution des problèmes techniques qui surviennent lors de la réalisation des projets et en tenir compte dans la réalisation des études futures ;
10	Développer la coopération avec les organismes et les associations professionnelles au niveau national ;
11	Assurer l'actualisation de la base de données sur l'Ingénierie à l'échelle nationale œuvrant avec l'Office dans le domaine de l'eau potable ;
<b>Assistance Technique</b>	
12	Participer au pilotage, la coordination et la consolidation des données avec les différentes entités de l'ONEE dans le cadre des programmes de financement des projets ;
13	Élaborer les rapports d'activité et les documents spécifiques destinés aux bailleurs de fonds, après consolidation et analyse des données physiques et financières relatives aux projets d'AEP qu'ils financent ;
14	Assurer la gestion et le suivi des marchés d'assistance technique (AT) confiés à DPC et dédiés à l'accompagnement des projets de travaux d'AEP ;
15	Gérer les marchés cadres nécessaires à l'accompagnement des projets, couvrant aussi bien les phases d'études que de réalisation des travaux (contrôle de la qualité des travaux, des études géotechniques et d'agressivité, ...) ;
<b>Veille Technologique</b>	
16	Assurer la veille technologique dans le domaine des nouveaux procédés de traitement de l'eau et des équipements et étudier leurs possibilités d'adaptation au contexte national dans le cadre de plans d'actions à mettre en œuvre ;
17	Contribuer à la veille normative dans le domaine de l'Eau Potable et constituer une référence sur les technologies de l'eau identifiées à l'échelle nationale ou internationale ;
18	Analyser les propositions des nouvelles technologies de l'eau.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Service Etudes Topographiques & Parcellaires Nord	DATE : 2026
Rattachement : Division Etudes Topographiques & Parcellaires	

N°	MISSIONS
1	Réaliser et suivre les études topographiques et parcellaires nécessaires aux études et à la réalisation des projets d'Alimentation en Eau Potable relevant de DPC (Zone Nord).
N°	ATTRIBUTIONS
1	Planifier et suivre l'exécution des études topographiques et parcellaires nécessaires aux projets ;
2	Suivre l'état d'avancement des procédures d'acquisition des terrains en concertation avec DAJ et les DRi concernées pour les projets pilotés par DPC ;
3	Réaliser les travaux topographiques nécessaires au contrôle et suivi des travaux de réalisation des projets d'AEP relevant de DPC ;
4	Assurer la prise en charge des modifications intervenant au moment des travaux ;
5	Assurer l'amélioration de la gestion des données topographiques et cartographiques ;
6	Introduire les techniques nouvelles dans les domaines de la topographie et de la cartographie ;
7	Gérer et échanger les données topographiques et cartographie des projets d'AEP dans le cadre de coordination avec les organismes extérieurs (Agences urbaines, municipalités, ADM, ONCF, ANCFCC, ...) ;
8	Traiter les requêtes des propriétaires.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

<b>Service Système Qualité</b>	DATE : 2026
<b>Rattachement : Division Consolidation et Coordination</b>	

N°	MISSIONS
1	Piloter la démarche qualité au sein de DPC et en assurer le suivi et l'amélioration continue.
2	Harmoniser les outils et les procédures utilisés par DPC.
3	Assurer la gestion des formations du personnel de DPC.
4	Mettre en place et maintenir un archivage documentaire à DPC.
N°	ATTRIBUTIONS
<b>Pilotage du Système Management Qualité</b>	
1	Assurer le maintien, le déploiement, l'actualisation et l'amélioration continue du Système de Management de la Qualité au sein de DPC ;
2	Assurer la mise à jour et la diffusion des procédures, processus et instructions selon les exigences du Système de Management de la Qualité au sein de DPC ;
3	Sensibiliser et accompagner les équipes de DPC aux exigences du Système de Management de la Qualité ;
4	Gérer le suivi de la levée des non-conformités et réclamations des clients de DPC ;
5	Planifier, organiser, préparer, coordonner et gérer les audits internes, les audits de certification, de suivi et de renouvellement de certification ;
6	Contribuer à assurer une veille normative, réglementaire, technique et documentaire cohérente avec la démarche qualité ;
7	Consolider les principales remarques constatées pendant les travaux et les solutions adoptées, afin d'anticiper et pouvoir capitaliser sur les retours d'expérience de réalisation des projets d'AEP ;
8	Préparer, réaliser et participer aux revues de direction ;
9	Faire des propositions afin d'améliorer la performance globale de DPC et à la satisfaction des clients.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

<b>Gestion des Formations et Archivage de la Direction</b>	
10	Identifier les besoins en formation ;
11	Assurer le suivi administratif et opérationnel des formations ;
12	Elaborer le bilan annuel des formations de la Direction ;
13	Mettre en place et maintenir un système d'archivage documentaire physique et numérique à DPC.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Division Dégagement des Ressources en Eau

Rattachement : Direction Projets Décentralisés

Date : 2026

N°	MISSIONS
1	Réaliser les études des ressources en eau souterraines entrant dans le cadre des projets d'AEP ;
2	Superviser la réalisation, la maintenance et la réhabilitation des captages.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Assurer la coordination avec les partenaires externes pour le programme national de dégagement des ressources en eaux souterraines ;
2	Coordonner et établir le programme de dégagement des ressources en eaux souterraines ;
3	Coordonner et établir le programme de maintenance et de réhabilitation des captages de l'Office ;
4	Assurer le pilotage de la réalisation, de la maintenance et de la réhabilitation des captages et l'assistance technique aux Directions Régionales de Production ;
5	Coordonner avec le laboratoire la réalisation des analyses pour déterminer la qualité de l'eau des captages ;
6	Réaliser les études des ressources en eau (souterraines) ;
7	Etablir les consignes de gestion et de maintenance des captages ;
8	Gérer la base de données des captages de l'Office ;
9	Participer au suivi des études de planification des ressources en eau souterraines effectuées par le gestionnaire du patrimoine hydraulique et les agences de bassin ;
10	Participer à la préparation des dossiers traitant des ressources souterraines et devant être soumis au Conseil supérieur de l'Eau et du Climat ;
11	Coordonner avec la Direction Contrôle Qualité des Eaux et la Division Environnement sur les aspects liés à la protection des ressources en eau.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Service Contractualisation et Requêtes

Rattachement : Division Consolidation

Date : 2026

N°	MISSIONS
1	Assurer l'assistance aux entités régionales de l'Office pour la préparation des conventions et le traitement des requêtes objets des projets de production d'eau potable.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Préparer en concertation avec les entités régionales de l'ONEE les conventions de financement et d'assistance technique pour la mise en œuvre des projets décentralisés ;
2	Assister les entités régionales dans l'établissement des rapports d'avancement des projets décentralisés selon les termes des conventions ;
3	Consolider les rapports d'activités relatifs aux conventions issues des Régions ;
4	Apporter l'assistance technique aux DRPi pour le traitement des requêtes et coordonner les réponses avec les entités centrales concernées ;
5	Consolider et coordonner l'état d'avancement des conventions avec les entités concernées.

## MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

Service : Indicateurs et Standardisation

Date : 2026

Rattachement : Division Programmation des Investissements

N°	MISSIONS
1	Suivre et consolider les principaux indicateurs de l'Office, notamment ceux se rapportant à l'investissement.
2	Standardiser les procédures et les critères se rapportant à l'investissement pour la planification de l'approvisionnement en eau potable.
N°	ATTRIBUTIONS
1	Consolider les principaux indicateurs de l'Office, notamment ceux se rapportant à l'investissement ;
2	Piloter et consolider la préparation du document du conseil d'administration pour le volet investissement ;
3	Etablir le Contrat Interne de Performance de DPL et assurer son suivi ;
4	Piloter la mise en œuvre de digitalisation de la fonction « planification et programmation des investissements » ;
5	Piloter la standardisation les procédures et les critères se rapportant à l'investissement pour la planification de l'approvisionnement en eau potable ;
6	Suivre les études sectorielles en lien avec l'investissement menées par les départements ministériels, bailleurs de fonds, ...